Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212901128-20261028-CCAS_2026_10-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Commune de LANILDUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 28 octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de LANILDUT, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël BRIANT.

Date de la convocation : 16 octobre 2026	Présents : Jean-Noël BRIANT, Gwenaëlle PASTOL, Jean-Luc JEGOU, Isabelle LAOT, Valérie MALLET, Hélène NICOL, Elisabeth SIMPSON, Virginie TOQUIN, Christine ABARNOU, Christian ROLLAND
Nombre de membres :	Absents ayant donné pouvoir : Thierry GALES a donné pouvoir à Gwenaëlle PASTOL, Mallorie JACQ a donné pouvoir à Isabelle LAOT
• En exercice : 15	
• Présents : 10	Absents : Marine LE GOFF, Solenne CAP, Jacques HAMON
• Votants : 12	Secrétaire de séance : Jean-Luc JEGOU

Délibération 2026-10 :
Attribution d'une subvention à l'association Entraide Plus Iroise

Il est rappelé que lors de la séance du 9 juin 2026, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) avait décidé de reporter l'examen de la demande de subvention présentée par l'association Entraide Plus Iroise, et de recevoir ses représentants afin de mieux connaître son fonctionnement, ses actions, le public accompagné ainsi que les modalités de son intervention.

Cette rencontre s'est tenue en mairie le 25 juin 2026. Elle a permis de recueillir les éléments nécessaires à l'examen de la demande de subvention. Il a notamment été précisé que l'association accompagne une trentaine d'habitants de la commune, adhérents de l'association, et compte également quatre bénévoles résidant sur la commune. Son intervention consiste à proposer des déplacements en voiture à ses adhérents, afin de leur permettre d'effectuer des courses alimentaires ou de se rendre à des rendez-vous médicaux.
Au regard des éléments présentés, le conseil administration reconnaît l'utilité de l'association et l'intérêt de son action en faveur des habitants de la commune.
En conséquence, il est proposé d'attribuer une subvention de 150 € à l'association Entraide Plus Iroise.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité de :

- Attribuer à l'association Entraide Plus Iroise une subvention d'un montant de 150 € (cent cinquante euros) ;
- Autoriser Monsieur le président à procéder au versement de cette subvention et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,